



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 71531

Texte de la question

M. Philippe Vitel appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les moyens dont disposent les associations départementales des pupilles de l'enseignement public. En effet, ces associations assurent une mission prépondérante dans la gestion du centre de soins et de rééducation pour les élèves handicapés moteurs, l'organisation de séjours éducatifs, la création d'un centre de ressources pour l'intégration scolaire. En 2003, une réduction de 10 % de la subvention a entraîné la suppression de huit postes détachés et, pour 2005, une diminution de 7 % semble programmée. Les associations PEP sont très inquiètes pour leur avenir. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser les orientations budgétaires qui sont à ce jour envisagées.

Texte de la réponse

Les associations des pupilles de l'enseignement public sont des associations complémentaires de l'enseignement public et, à ce titre, relèvent du ministère chargé de l'éducation nationale. Celui-ci leur octroie des moyens conséquents. En 2005, 436 postes en équivalent temps plein ont ainsi été mis à la disposition des huit principales associations complémentaires et plus de 24,5 millions d'euros de subventions leur ont été attribués, auxquelles se sont ajoutées des subventions complémentaires exceptionnelles destinées à des projets spécifiques. Ainsi, la Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public a reçu du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'année 2005-2006, plus de 2,2 millions d'euros de subvention et 70 postes en équivalent temps plein.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71531

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 novembre 2006

Question publiée le : 2 août 2005, page 7520

Réponse publiée le : 28 novembre 2006, page 12508